

CENTRE COMMUNAL D' ACTION SOCIALE  
VILLE DE RUEIL-MALMAISON



2018  
RAPPORT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE



Enregistré en Préfecture le :  
24/01/2018

## Contexte

L'année 2018 sera marquée par une poursuite des contraintes budgétaires. Les baisses de dotations et hausses de péréquation continuent d'impacter les municipalités, aussi, les efforts financiers doivent être poursuivis.

Dans ce contexte, le Centre Communal d'Action Sociale doit élaborer un budget prévisionnel au plus juste, prenant en compte l'évaluation des besoins mais aussi leur évolution. Chaque dispositif doit faire l'objet d'une étude qualitative et quantitative pour en mesurer l'impact. La poursuite de chaque action doit être évaluée au regard d'un ratio coût pour la collectivité, impact pour la population.

La loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les collectivités Territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, dite loi « NOTRe », précise que les collectivités locales sont soumises à de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière, notamment en accentuant l'information aux administrateurs.

Aussi, le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président, précisant les orientations budgétaires, la présentation de la structure, l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le projet de budget sera présenté au Conseil d'Administration en mars 2018. Au préalable il y a lieu d'organiser un débat portant sur les orientations budgétaires.

Ce document fera l'objet d'une délibération spécifique invitant les administrateurs à en prendre acte, et sera transmis au Préfet pour le contrôle de légalité.

## **OBLIGATOIRES**

Le CCAS :

- ✓ Anime « une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées »
- ✓ Participe à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale (APA-RSA)
- ✓ Procède à la domiciliation des personnes sans résidence stable, ayant un lien avec la commune
- ✓ Conduit annuellement une analyse des besoins sociaux

## **FACULTATIVES**

L'étendue des missions facultatives du CCAS doit être à l'image des défis et autres enjeux auxquels l'action sociale locale est confrontée. A savoir : l'évolution démographique et sociétale, la complexité des demandes, la contingence des moyens et les réorganisations territoriales.

Le CCAS de part ses actions transverses contribue à l'attractivité du territoire et au développement social durable.

Le CCAS est un outil stratégique et partenarial.

Les actions et interventions au titre de l'aide facultative doivent se conformer à un principe fondamental : la spécificité du territoire.

## SOMMAIRE

### **1- RETROSPECTIVE BUDGET PRIMITIF 2017**

### **2- PERSPECTIVE 2018 SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **3- PERSPECTIVE 2018 SECTION D'INVESTISSEMENT**

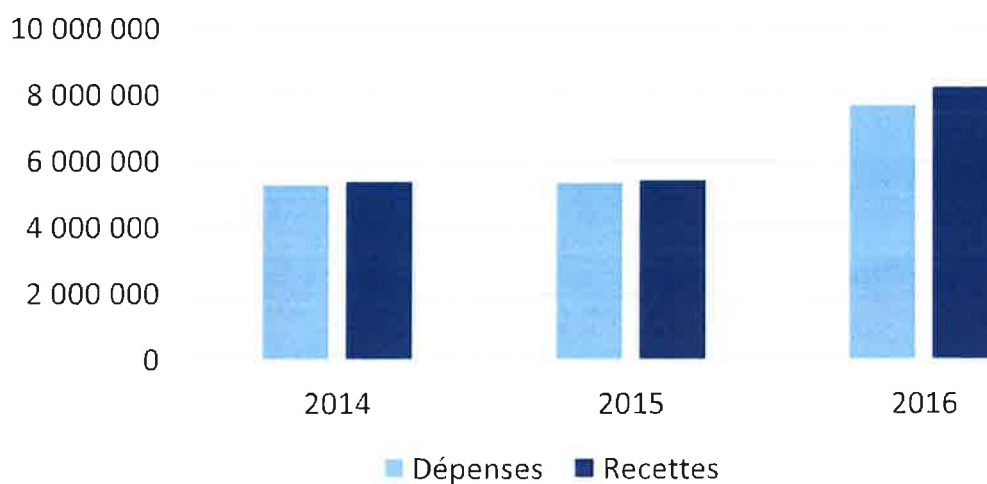
# 1 - RETROSPECTIVE DU BUDGET

Pour rappel, le budget primitif 2017 du CCAS se composait comme suit

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	8 414 325€	8 414 325€
INVESTISSEMENT	960 415€	960 415€
TOTAL BUDGET	9 374 740€	9 374 740€

Analyse rétrospective 2014-2016 du compte administratif

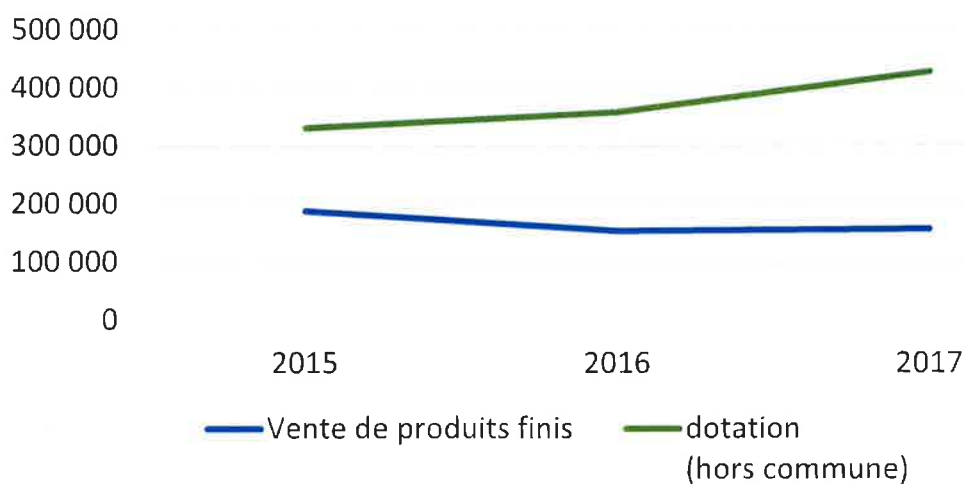
	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT D'EXERCICE
CA 2014	5 274 496,02€	5 366 568,20€	92 072,18€
CA 2015	5 338 377,98€	5 410 732,78€	72 354,80€
CA 2016	7 665 540,93€	8 213 834,12€	548 293,19€



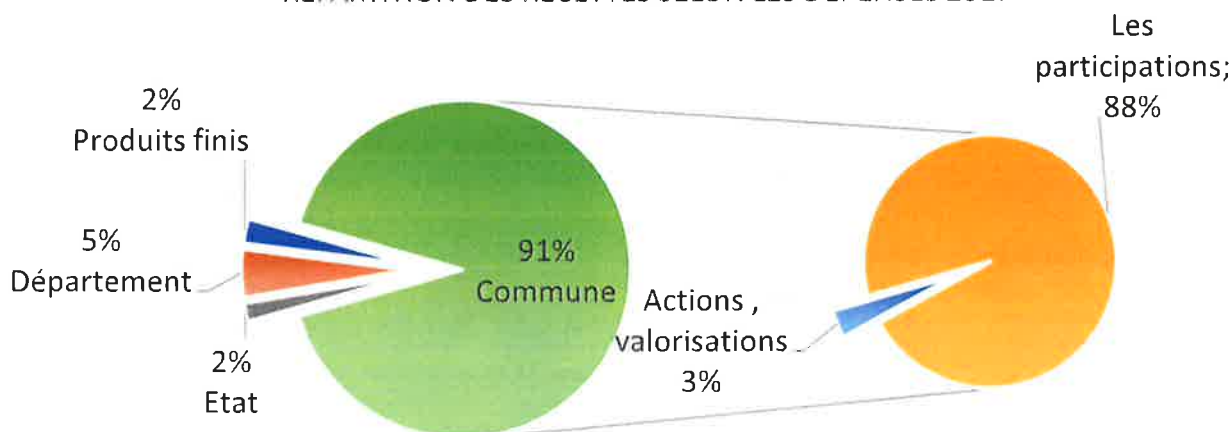
Enregistré en Préfecture le : 24/01/2018

# REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (€)	BP 2015	BP 2016	BP 2017
70- vente de produits finis	187 370,43	153 517	156 619,44
74 – Dotations et Participations			
Etat	117 000	117 000	117 000
Département	213 726	241 031	310 770
Commune	4 837 000	6 801 000	6 078 000
77- Produits exceptionnels	31 115	29 308,63	29 899
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>5 386 211,43</b>	<b>7 341 856,63</b>	<b>6 692 288,44</b>
<b>042 - TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			
777- Quote- part subv inv, transférer cpte de résultat			854 400,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>5 386 211,43</b>	<b>7 341 856,63</b>	<b>7 546 688,44</b>



## REPARTITION DES RECETTES SELON LES DEPENSES 2017

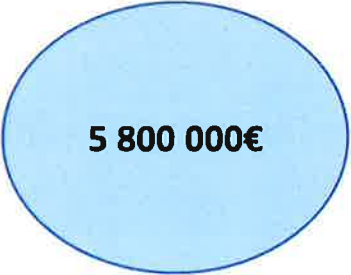


## 2 – PERSPECTIVE 2018

L'élaboration du budget du CCAS aura pour objectif de conforter les missions d'accompagnement des publics dans un environnement financier difficile.

La lettre de cadrage budgétaire, élaborée par Monsieur le Maire sollicite un effort partagé et différencié suivant les secteurs.

La délibération n°2017/298 adoptée lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2017, prévoit pour l'année 2018 l'attribution d'une subvention de la ville au profit du CCAS d'un montant de :



**5 800 000€**

Les orientations budgétaires seront présentées sur 3 grandes entités :

- La famille et les participations
- L'action sociale et Insertion
- La maison de l'Autonomie

## 2.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### Rétrospective du Budget Primitif 2017

70 - Ventes de produits finis	156 619,44€
74 - Dotations et Participations	6 505 770€
▪ Etat	117 000€
▪ Département	310 770€
▪ Commune	6 078 000€

PERSPECTIVE

2018

**Les recettes issues des dotations et produits finis** devraient rester stables.

La boussole est subventionnée à environ 48% par la DRIHL UT 92. Toutefois, le mode de versement de la subvention a été revu par l'Etat et se répartit maintenant sur les 2 principales missions :

- l'accueil du jour
- le centre d'hébergement d'urgence

Il ne s'agit plus d'une subvention globale mais d'une subvention fléchée sur chacune de ces deux missions.

L'espace insertion est financé par le département. La participation couvre 70 à 80% des dépenses de fonctionnement, elle est conditionnée au taux de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Les participations des usagers du forum senior aux activités, sorties et séjours, représentent 60% de l'enveloppe totale des produits finis.



## 2.2 - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### LA FAMILLE

RESTROPECTIVE  
DES  
DEPENSES 2017

**5 290 000€**

#### Les participations

Elles permettent de donner une lecture de l'effort social de la ville envers les populations sur les secteurs de la restauration scolaire, les centres de vacances, les centres de loisirs et les classes transplantées.

RESTROSPECTIVE  
DES DEPENSES  
2017

**297 700€**

**Bons Cap Loisirs** : à destination des bénéficiaires de minima sociaux pour faciliter l'accès aux activités sportives et culturelles

**2016 : 302 bénéficiaires**

**Rueil Pass Loisirs** : contribue à financer les activités culturelles et de loisirs pour les enfants âgés de 6 à 18 ans, issus de familles relevant des quotients 1-2-3

**2016 : 1 466 familles**

**Kit de rentrée scolaire** : distribué aux enfants scolarisés à Rueil-Malmaison et issus d'une famille relevant des tranches 1 et 2 du quotient familial

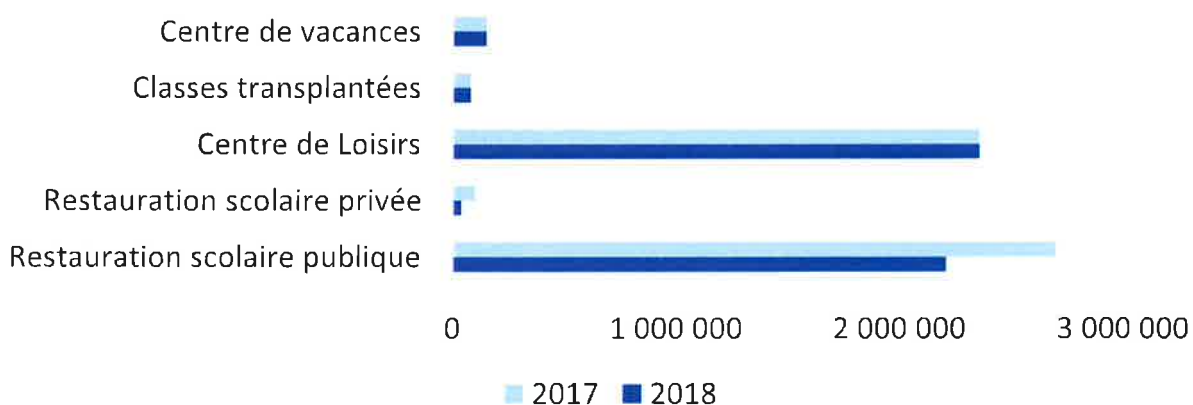
**2016 : 1 234 enfants**

## Orientation 2018

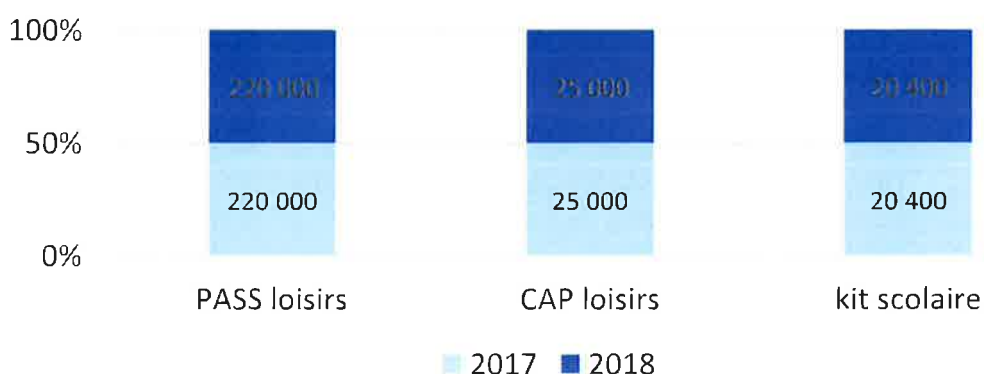
Enregistré en Préfecture le :  
24/01/2018

- Historiquement, la ville participait aux frais de cantine des enfants scolarisés dans les écoles privées sur Rueil-Malmaison. Au regard des contraintes économiques qui s'imposent à la ville et à son CCAS, il est proposé de revoir les modalités de ce dispositif en le concentrant exclusivement sur les familles en tranches 1-2-3 dont les enfants fréquentent les écoles privées.
- De nombreuses associations ou professionnels assurent des permanences au sein du CCAS pour faciliter l'accès au Droit. Pour renforcer l'offre et répondre à un nouveau besoin, deux nouvelles permanences sont créées, à coût constant:
  - L'association « CRESUS » pour accompagner dans l'élaboration des dossiers de surendettement
  - « Ma commune ma santé » pour faciliter l'accès et réduire le coût de l'adhésion à une mutuelle

### LES PARTICIPATIONS



### Les Aides



RETROSPECTIVE  
DES DEPENSES 2017

**411 056€**

**La Boussole** centre d'accueil de jour annuel et d'hébergement d'urgence en période hivernale en faveur des personnes sans résidence stable. Cette structure est partiellement subventionnée par la DRIHL.

**En 2016 357 domiciliations**

**88 personnes hébergées de Novembre à Mars**

**L'Espace insertion** accueille, informe et accompagne les bénéficiaires du RSA. Une convention de partenariat avec le Conseil Départemental des Hauts-de Seine fixe les objectifs de retour à l'emploi et permet l'octroi d'une subvention par le département au CCAS couvrant 70 à 80% des dépenses globales.

**En 2016 370 demandes de RSA**

**77,15% de taux de retour à l'emploi des bénéficiaires suivis par l'espace insertion**

**L'Épicerie sociale** permet à un public rencontrant des difficultés financières, sociales ou familiales de faire ses courses en ne réglant que 10% du prix des achats. L'économie réalisée permet la réalisation d'un projet défini au préalable entre la famille et le travailleur social référent.

La Croix Rouge, via une convention de partenariat avec le CCAS, gère l'approvisionnement en denrées de l'épicerie et perçoit à ce titre une subvention de 35 000€ pour l'achat de produits que la collecte n'a pas permis d'obtenir.

**En 2016 696 personnes ont fréquenté le lieu**

**L'aide aux Rueillois en difficultés** la commission d'urgence permet dans un délai de 48h l'octroi de chèques multi-service à des familles en rupture alimentaire. La commission permanente étudie mensuellement les demandes d'aides formulées par les usagers en difficultés financières.

**En 2016 156 aides accordées en commission d'urgence**

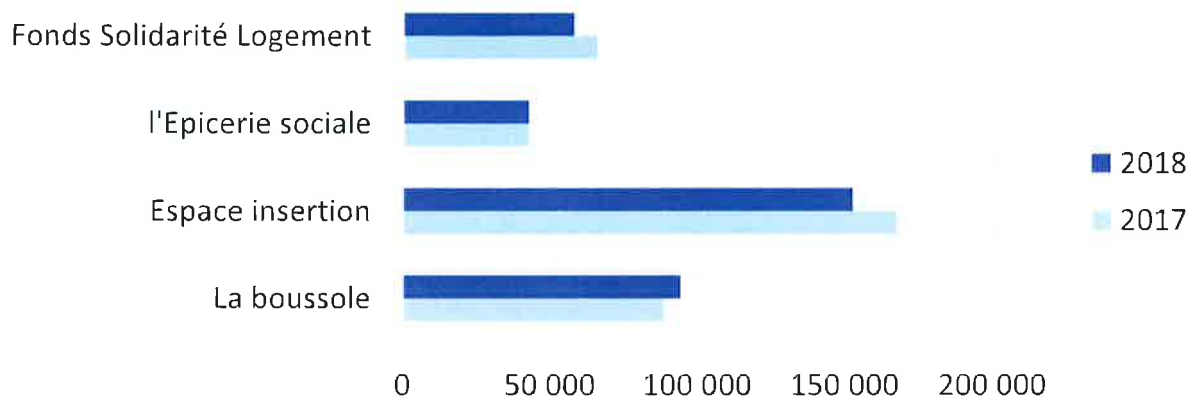
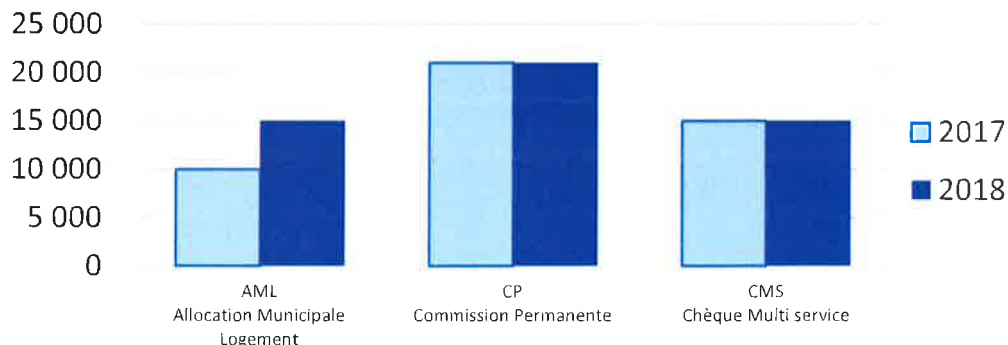
**48 dossiers étudiés en commission permanente**

**Orientation 2018**

Enregistré en Préfecture le :  
24/01/2018

- Stabilité des budgets alloués aux commissions d'urgence et permanentes
- Augmentation du budget dévolu à l'allocation municipale logement, au regard du réalisé 2017
- Depuis l'internalisation par le département du dispositif FSL et la refonte du règlement intérieur, on constate une légère diminution du montant des aides allouées
- L'espace insertion doit déménager courant 2018 pour intégrer des locaux municipaux. La fin du bail actuel de location permettra une économie sur les loyers.

**PROJECTION BUDGETAIRE  
DES AIDES ET SECOURS 2017-2018**



#### La Restauration Seniors,

- Le restau club, un lieu commun qui permet de partager un temps de repas et de convivialité avec d'autres convives.

**2016 14 003 repas servis**

- Le portage à domicile, cette prestation a pour mission de livrer un repas au domicile des personnes âgées ou handicapées.

**2016 73 241 repas livrés par an**

#### Le CLIC – le pôle Gérontologie

Le Centre Local d'information et de Coordination Gérontologique accompagne les personnes âgées, handicapées et les aidants pour favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions.

Donnée INSEE : Population Rueilloise

Tranche d'âge	2009	2014
60 à 74 ans	8 452	9 438
75 ans ou plus	5 798	6 323

**2016 1 308 personnes ont été informées, orientées, aidées, accompagnées**

#### Espace ressources Handicap

Cet espace organise et coordonne des actions de sensibilisations aux handicaps en étroite collaboration avec les associations (spécial Olympics, Opération brioche, le téléthon, la semaine du handicap)

#### Mission accessibilité handicap et charte

Pilote la mise en accessibilité de la ville et anime le réseau charte handicap.

#### Le Forum Seniors

Un lieu de lien social ouvert à tous les Rueillois de 62 ans et plus, qui propose des activités, ateliers, animations et sorties, ainsi qu'un séjour pour les personnes à mobilité réduite, et un mini- séjour pour les seniors à faible revenu (tranche A,B,C)

**2016 2 081 places ont été proposées sur les sorties  
4 134 personnes ont participé aux activités**

**Orientation 2018**

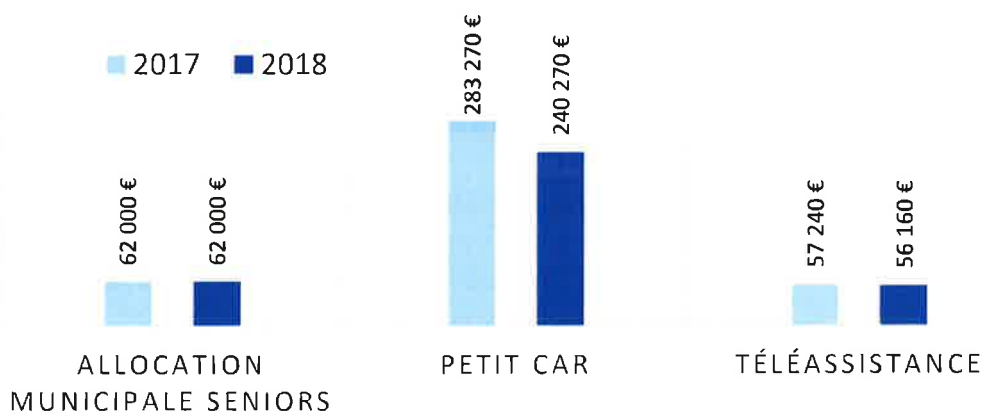
Enregistré en Préfecture le : 24/01/2018

- Le « Petit car » service destiné aux personnes âgées et /ou en situation de handicap propose 3 services distincts :
  - Le transport à la demande : 3 014 utilisations
  - Le transport pour accéder au restau club : 13 204 trajets
  - Le circuit (avec des arrêts imposés) : 263 trajets

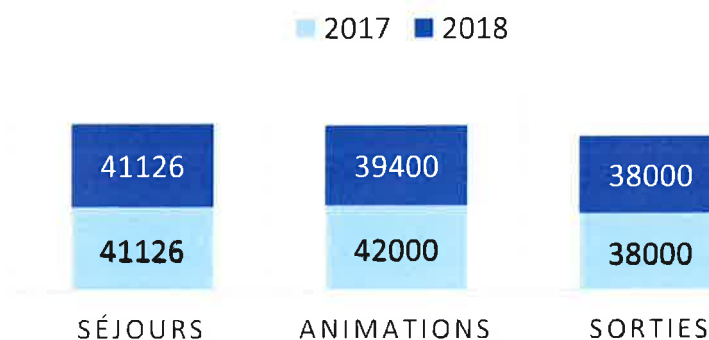
Malgré une refonte récente du circuit, ce service reste peu utilisé par les usagers et fait l'objet de nombreuses insatisfactions (circuit trop long, heures fixes, arrêts trop éloignés du domicile...)

Au regard de ce constat et des contraintes budgétaires, il est proposé de recentrer l'offre de cette prestation exclusivement sur le transport à la demande et les trajets restau-club.

- A l'instar de la manifestation de soutien à la candidature de Paris aux JO 2024 et de soutien aux jeux paralympiques, il est proposé d'augmenter l'enveloppe dédiée à l'organisation d'une journée du handicap.
- L'année 2018 se verra consacrée à une réflexion permettant la reprise par le délégataire de restauration senior de la prestation « repas à domicile » dans sa globalité.



**2017 -2018 DÉPENSES PAR ACTIVITÉS**



## 3 - SECTION D' INVESTISSEMENT

### A/ RECETTES D'INVESTISSEMENT

**Les recettes d'investissement pour l'année 2018 sont réparties de la manière suivante :**

Le fond de compensation de la TVA (FCTVA): mécanisme qui permet la récupération de la TVA payée au titre de certains investissements réalisés en N-2, qui devrait permettre de percevoir environ 2 200€

L'amortissement des immobilisations devrait s'élever à hauteur de 30 000€. Cette dotation est une opération d'ordre (dépenses de fonctionnement et recette d'investissement)

### B/ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Aménagement des espaces d'accueil sur les structures du CCAS et de la Maison de l'Autonomie
- De nouvelles acquisitions de matériel pour les actions de sensibilisation aux handicaps
- Réserve pour les équipements électroménagers des structures (si panne de machine à laver, réfrigérateur, ventilateurs...)

